

Retour sur  
une grande bataille  
entretien avec Robert Delarosbil p. 4

Entretien  
avec Julie Gaboury p. 6

Rubrique juridique  
La reconnaissance  
du chien d'assistance p. 9

**Le chien d'assistance à l'audition :  
une aide irremplaçable**

# Heures d'ouverture de nos bureaux

**Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h à 16 h 30**

À l'occasion, pour assurer le suivi de certains dossiers, la directrice générale doit s'absenter durant les heures d'ouverture.

Il est donc préférable que vous téléphoniez avant de vous rendre à nos bureaux.

Si nous sommes dans l'impossibilité de prendre votre appel, laissez-nous un message dans la boîte vocale.

À noter : pour des considérations financières, l'APDA n'a pas de répondeur ATS. Nous invitons donc les utilisateurs d'ATS qui souhaitent nous laisser un message à le faire en utilisant le Service de relais Bell.

C'est avec grand plaisir que nous retournerons votre appel.

Merci de votre compréhension!

## Bienvenue aux nouveaux membres!

L'Association des personnes avec une déficience de l'audition est heureuse d'accueillir toutes les nouvelles personnes qui se joignent à nous. Merci de vous impliquer et n'oubliez pas que l'APDA, c'est vous!

## Relation d'aide

N'oubliez pas que vous pouvez toujours communiquer avec nous pour toute demande d'information, d'aide ou de support moral.

**N'hésitez pas à nous appeler  
au 418 623-5080 ou à nous écrire  
à [info@apda.ca](mailto:info@apda.ca)**



### POUR LE DON DE L'AUDITION

Notre mission principale est d'aider les personnes malentendantes dans le besoin à retrouver le plaisir d'entendre et sensibiliser la population à l'importance de la santé auditive.

Pour plus de renseignements, visitez notre site Web à l'adresse [www.fondationgroupeforget.ca](http://www.fondationgroupeforget.ca), ou téléphonez au 1-877-VOTRE-VIE.



### RETROUVEZ LE PLAISIR D'ENTENDRE

« J'ai attendu 10 ans avant de consulter. En 10 jours, c'était réglé. »

Première consultation sans frais  
**1-888-ENTENDRE**

Plus de 70 cliniques au Québec  
[www.groupeforget.com](http://www.groupeforget.com)



## Équipe de recherche et de rédaction :

Marie-Luce Bellemare, Caroline Carter-Paquin,  
Julie Montreuil et Nancy Porter

**Photographies :** Caroline Carter-Paquin et  
Louissette Lessard

**Mise en page et impression :**  
Lecours Communication

## Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec 2015  
Bibliothèque nationale du Canada 2015

## ISSN 1703-3608

Le Magazine *Se Comprendre* est publié par  
l'Association des personnes avec une déficience  
de l'audition à l'intention de ses membres et  
des intervenants du milieu de la surdité.

Les articles peuvent être reproduits à condition d'en  
indiquer la source. Les auteurs des articles conservent  
l'entière responsabilité de leurs opinions. Le générique  
masculin est utilisé sans aucune discrimination et  
uniquement dans le but d'alléger le texte.

## Pour nous joindre :

Association des personnes  
avec une déficience de l'audition  
7260, boulevard Cloutier, Québec, Québec G1H 3E8  
Téléphone : 418 623-5080  
Télécopieur : 418 623-8936  
Adresse électronique : info@apda.ca  
Site web : www.apda.ca

## Association des personnes avec une déficience de l'audition Membres du conseil d'administration :

Nancy Porter, présidente  
Gilles Nolet, vice-président  
Robert Delarosbil, trésorier  
Éric Boucher, secrétaire  
Micheline Careau, administratrice  
Francine Chalut, administratrice  
France Royer-Martel, administratrice

## Employées :

Directrice générale : Julie Montreuil  
Coordonnatrice aux activités - responsable  
du magazine : Caroline Carter-Paquin

# SOMMAIRE

• <b>Éditorial</b>	3
• <b>Entretien avec Robert Delarosbil :</b>	
Retour sur une grande bataille	4
• <b>Entretien avec Julie Gaboury</b>	6
• <b>Rubrique juridique :</b>	
La reconnaissance du chien d'assistance	8
• <b>Espace membres :</b>	10
Les deuils avec la maladie de Ménière	10
Ça bouge à l'Association	12
Liquidier un héritage : pas une mince affaire	14
Conférence sur les prothèses	14
Journal d'une malentendante en Thaïlande	16
• <b>Livres et sites Web</b>	19
• <b>Nouvelles scientifiques</b>	20
• <b>Nouvelles et actualité</b>	22

## Bonjour à toutes et à tous, nous vous souhaitons une merveilleuse année remplie d'amour et de bonheur.

Voici ce magazine attendu depuis longtemps. Nous tenons à nous excuser pour le délai de cette parution. Le développement de notre organisme ainsi que l'équipe restreinte de personnel expliquent ce retard. Nous vous invitons à participer à notre magazine. Plusieurs d'entre vous possèdent une bonne plume et se tiennent à l'affût des actualités concernant l'audition.

Vous pourrez constater que le Conseil d'administration, le comité de financement et le personnel n'ont pas chômé depuis la dernière parution. De nouvelles activités et un nouveau service dédiés aux personnes malentendantes voient le jour.

Grâce à une aide financière de MADA (municipalité amie des aînés), nous pouvons cette année évaluer cinq salles de spectacles. De 5 à 6 personnes sont invitées à des spectacles prédéterminés afin de pouvoir évaluer la signalétique, le service, les appareils et le système d'aide à l'audition utilisé par la salle de spectacle. Les résultats et les recommandations seront dévoilés lors d'une conférence de presse qui aura lieu au mois de mars.

Une aide financière de la Fondation Québec Philanthrope nous aura permis, en collaboration avec Anne-Marie Bolduc, psychologue, de créer quatre ateliers s'adressant aux personnes atteintes de la maladie de Ménière. Nous avons offert ces ateliers cet automne et ce fut une belle réussite. Pour mettre en place un nouveau service, la Fondation Saison Nouvelle nous a accordé une aide généreuse. Celle-ci permettra de faire de l'accompagnement et du soutien à la communication lors de rendez-vous importants. Ce service est une première au Québec et répond à un besoin urgent venant des personnes malentendantes. Il sera effectif dès février.

Une autre bonne nouvelle, nous avons reçu une aide financière venant de la Ministre Charlebois ainsi que du député de Charlesbourg, François Blais, nous permettant d'installer une boucle magnétique dans nos locaux. Cette boucle magnétique ajustée avec le système FM rendra notre salle d'activités un lieu accessible à toutes les personnes avec une déficience de l'audition.

L'APDA a été l'hôte d'une formation nationale en lecture labiale donnée par l'Association des malentendants canadiens. La coordonnatrice et la directrice ont suivis cette formation certifiée qui permet maintenant à l'APDA d'offrir des ateliers de lecture labiale aux membres qui le désirent.

Pour finir, un grand événement bénéfique aura lieu le 20 février 2016. La soirée sera présidée par le Ministre Jean-Yves Duclos, député fédéral de Québec. Sérénades gourmandes, sera un événement culturel majeur. Il mettra en présence la compagnie de chanteurs classiques; Tempêtes et passions et le Montego Resto-club. Cet événement ravira vos oreilles et papilles sur des thèmes imposés : Vertige, trahison, tristesse et renaissance, représentatifs à la fois des grandes histoires humaines, mais aussi de la réalité des personnes atteintes de la maladie de Ménière. Ces thèmes assureront le fil conducteur de cette soirée. Nous souhaitons que toutes les personnes qui appuient notre cause diffusent et participent d'une manière ou d'une autre à faire de cette soirée un événement magique qui pourra se répéter d'année en année. Au plaisir de vous y rencontrer!

**L'équipe de rédaction et le Conseil d'administration de l'APDA**

## Retour sur une grande bataille Entretien avec Robert Delarosbil

PAR CAROLINE CARTER-PAQUIN, COORDONNATRICE AUX ACTIVITÉS

Il y a trois ans maintenant, M. Robert Delarosbil venait nous rencontrer afin que nous l'aidions dans sa bataille dans le but de conserver Christina, sa chienne d'assistance à l'audition.

En juin précédent, M. Delarosbil était allé à l'école de dressage de la Fondation des Lions du Canada pour y chercher Christina. Ce sont les Lions qui fournissent des chiens d'assistance à l'audition aux Canadiens en nécessitant un. Dès son retour, le syndicat de l'immeuble en copropriété dans lequel il habite décide de faire respecter un règlement interdisant les chiens. Pourtant, Christina est le moyen qu'a choisi M. Delarosbil pour pallier à son handicap, sa surdit . Ce choix est prot g  par la Charte des droits de la personne.

L'APDA a soutenu M. Delarosbil dans son combat depuis le d but. Nous avons organis  une manifestation de chiens devant l'immeuble o  M. Delarosbil r sident, r ussit   int resser l' mission *La Facture* au dossier, participer avec la COPHAN   l' criture d'un m moire et au repr sentation en commission parlementaire et amass  des fonds pour la d fense en cour sup rieure. Tout cela parce que nous croyions que cette cause d passait la cause priv e, qu'elle constituait une atteinte aux droits des personnes avec limitations fonctionnelles dans leur ensemble.

M. Delarosbil avait soumis une plainte   la Commission des droits de la personne et de la jeunesse. Pourtant, une injonction de la partie adverse a propuls  l'affaire en cour sup rieure. Une saga judiciaire s'en est suivie et finalement, apr s bien des  v nements, Christina a pu demeurer avec M. Delarosbil dans son condo.

Un an apr s la conclusion de toute cette aventure, M. Delarosbil nous a rencontr  pour en faire le bilan.



Phototh que LE SOLLEIL, Patrice Laroch 

### M. Delarosbil, depuis que tout est termin , comment vous portez-vous?

Quand le juge a homologu  l'entente intervenue entre le syndicat de copropri t  et moi, je n'ai pas r alis  tout de suite que c' tait fini. Il y avait eu tellement de fois que j'avais cru que l'affaire  tait termin e et qu'il y avait un nouvel obstacle qui surgissait. C'est quelques temps plus tard que j'ai pris conscience

que j'avais gagn  pour vrai.   ce moment-l , j'ai comme ressenti un vide et une grande fatigue s'est abattue sur moi. Pendant tout le combat pour garder Christina, c' st comme si j'avais  t  accroch    la paroi d'une montagne et que je devais   tout prix grimper et m'accrocher pour ne pas tomber. J' tais sous adr naline. Maintenant que j' tais au sommet de la montagne, je r alisais

l'ampleur de la mont e et, avec la baisse d'adr naline, je me suis senti compl tement  puis . Maintenant, je vais mieux, j'ai eu le temps de r cup rer, mais un tel  v nement laisse des traces.

### Et Christina?

Christina est une chienne exceptionnelle. En deux ans, elle a  t  tr s sollicit e. En effet, elle a d  travailler souvent dans des conditions difficiles. Elle aussi est fatigu e. Elle a  t  flatt e par beaucoup de gens m me quand elle  tait au travail. Ce n' tait pas  vident pour elle de comprendre ce qu'elle avait   faire. Maintenant, elle a d velopp  un instinct de gardienne.



Phototh que LE SOLLEIL, Erik Labb 

Partout o  nous allons, elle et moi, nous sommes tr s bien accueilli. Les gens me parlent beaucoup des  v nements qui nous ont faits conna tre du grand public et me posent des questions. Ils sont tous tr s heureux que Christina et moi puissions  tre encore ensemble dans notre condo.

## Durant toute cette épopée, avez-vous douté du résultat?

Dans les débuts de l'affaire, je croyais que ce serait facile. J'avais embauché un avocat pour 600\$ que j'avais payé comptant. Je me disais que ce serait vite réglé. Lorsque j'ai vu l'équipe juridique de mon adversaire, j'ai commencé à être inquiet. C'étaient de grosses pointures. J'ai compris que je devais trouver une firme importante. J'avais une amie qui travaillait pour Heenan-Blaikie, alors je les ai contacté afin de me défendre.

J'ai aussi eu une chance inouïe. Un jour où j'allais acheter un ordinateur, ma conjointe a appris par Facebook que Mme Julie Montreuil de l'APDA voulait nous contacter. Après l'avoir rencontré, je savais que j'avais maintenant une équipe derrière moi. Je n'étais plus seul.

À plusieurs reprises au cours des deux ans, il y a eu des moments de découragements, mais l'APDA et Mme Montreuil ont toujours été là pour m'épauler.



## Considérez-vous que cette bataille valait la peine d'être menée?

Sans aucun doute! Je devais me défendre. J'ai le droit de palier mon handicap avec l'aide d'un chien. Pour moi, il est impensable de me séparer de Christina. Cette lutte, je l'ai fait pour moi, mais aussi pour que ce genre de situation ne se reproduise plus. Grâce à mon histoire, les associations de syndicats de copropriété ont émis des directives claires concernant la présence de la Charte sur les règlements de condo.

## Qu'est-ce qui a changé dans votre immeuble de copropriété?

Les choses ont bien changé. Tout d'abord, je suis désormais membre du syndicat. En fait, tout le syndicat a été renouvelé. Puis, Christina et moi pouvons nous promener sans inquiétude. Maintenant, nous avons toute légitimité de nous trouver là.

## Est-ce que vous croyez que le dossier des chiens d'assistance à l'audition est clos?

Une autre bataille doit être menée. Celle de la reconnaissance du chien d'assistance à l'audition par la RAMQ. Le chien d'assistance à la motricité est déjà reconnu, mais celui pour l'audition tarde à l'être. Je ne comprends pas pourquoi. Ces chiens constituent une aide inestimable. Je suis vraiment heureux de vivre avec Christina. Rien d'électronique ne peut remplacer le vivant.

## Merci pour cet entretien M. Delarosbil. ■



D.L. Chalut inc.  
**Denise et Réal Chalut**  
**Francine Chalut**  
1155, avenue Beaupré  
Québec (QC) G1W 4B6  
Tél. local : 418 658-8534  
Sans frais : 1 800 658-8534  
chalutr@videotron.ca

<http://dlchalut.myshaklee.com/can/fr/welcome>

### PRODUITS NATURELS EN HARMONIE AVEC LA NATURE ET LA SANTÉ

Vitamines formule de pointe	Vita-C
Calcium + D	Ail
Protéines	Lécithine
Oméga 3	Complex-B
Vita-E	Luzerne
	Zinc

## Entretien avec Julie Gaboury

PAR CAROLINE CARTER-PAQUIN, COORDONNATRICE AUX ACTIVITÉS

Nous nous sommes entretenus par voie téléphonique avec Mme Julie Gaboury, entraîneuse de chiens d'assistance pour la Fondation des Lions du Canada, afin d'en apprendre un peu plus sur le parcours de ces chiens.

### Bonjour Mme Gaboury. Tout d'abord, nous aimerions savoir quelles sont les races de chiens privilégiées pour obtenir de bons chiens d'assistance.

Les labradors, les golden retrievers et les caniches sont les races qui sont habituellement utilisées pour les chiens d'assistance. Nous utilisons ces races de chiens pour leur tempérament. Pour les gens allergiques aux chiens, nous offrons les caniches qui sont moins allergènes.

### Expliquez-nous par où passe le chien avant d'être confié à son maître.

En premier lieu, le chiot est confié à une famille d'accueil pour la première année de leur vie. Durant cette période, les chiots sont socialisés, la famille d'accueil étant encouragée à amener le chien partout avec elle. C'est aussi durant ce temps que le chiot reçoit son entraînement de base. Cet entraînement consiste à apprendre au chien à être propre, à marcher avec une laisse, etc. Ce qu'on attend d'un chien normal.

Au bout de la période avec sa famille d'accueil, le chien est de retour au centre d'entraînement où il est examiné sous toutes ses coutures du point de vue de sa santé et de son tempérament. S'il passe l'inspection, il suivra un entraînement d'obéissance pendant de 4 à 6 mois. C'est vraiment durant ce temps que le chien devient un chien d'assistance.

Pendant l'entraînement au centre, le chien d'assistance à l'audition apprend à réagir à 7 sons de base ; la minuterie, le réveille-matin, la sonnette de porte, quelqu'un qui cogne à la porte, l'appel du nom, le téléphone et finalement l'alarme d'incendie. Pour chacun de ces sons, l'animal est conditionné à établir un contact avec son maître pour lui signifier qu'un bruit s'est fait entendre. Il le dirige alors vers la source du bruit. Pour l'alarme d'incendie, la réponse est différente par contre, le chien attire l'attention de son maître et se met à tourner en rond. C'est le signal qu'il faut sortir.

Le chien est maintenant prêt à être confié à son nouveau maître. Pour faire un bon chien d'assistance à l'audition, il faut que le chien soit actif, car il aura à travailler de façon autonome. Il ne répondra pas à des commandes faites par son maître, mais plutôt à des signaux sonores de l'environnement.

Un chien d'assistance coûte à la Fondation des Lions du Canada 25 000\$, mais elle les offre gratuitement aux personnes qui en ont besoin.





## Quel est le processus pour se procurer un chien d'assistance à l'audition?

Pour se procurer un chien d'assistance à l'audition, il est nécessaire de remplir les formulaires que nous avons prévus à cet effet. Ils comprennent une partie à remplir par son médecin de famille, les résultats d'un audiogramme, ainsi que des lettres de recommandation.

Pour compléter le processus, l'entraîneur va chez la personne pour évaluer les habitudes de cette dernière afin de lui fournir un chien adapté à son style de vie.

Lorsque les chiens sont prêts, les futurs maîtres sont invités aux frais de la Fondation des Lions du Canada au centre d'entraînement à Oakville pendant deux semaines pour finaliser l'entraînement et jumeler les maîtres et leur chien. C'est à partir de ce moment que le chien débute son travail.

Suite au jumelage, et une fois que le maître et son chien sont retourné dans leur milieu, l'entraîneur effectue une visite de suivi 4 à 6 semaines plus tard. Cette visite vise à s'assurer que le chien s'acclimate bien à son nouvel environnement.

## Combien de chiens sont distribués chaque année?

Depuis maintenant 30 ans, nous développons une expertise en matière d'entraînement de chiens. Nous sommes très fier

de notre programme. Chaque année, près de 250 chiots naissent dans nos installations. De ce nombre, environ 70 % deviennent des chiens d'assistance. Cela inclut le programme de vision canine, les chiens avec habilités spéciales, les chiens-guides pour les personnes épileptiques, les chiens-guides pour les personnes diabétiques de type 1 avec crise d'hypoglycémie soudaine, les chiens-guide pour les enfants dans le spectre de l'autisme et finalement les chiens-guides pour personnes malentendantes ou Sourdes.

## Est-ce que tout le monde peut se procurer un chien de la Fondation des Lions du Canada?

Nous élevons des chiens d'assistance pour palier les limitations des Canadiens. C'est ainsi que tous ceux atteints de limitations qui en font la demande peuvent se voir attribuer un chien. Par contre, nous nous refusons à vendre nos chiens. Un individu n'ayant pas besoin de palier un handicap ne peut pas se procurer de chien auprès de la Fondation.

## Merci, Mme Gaboury, pour le temps consacré. ■

**CARREFOUR  
DES PROCHES AIDANTS  
DE QUÉBEC**

7260, boulevard Cloutier Québec (Québec) G1H 3E8  
info@carrefourprochesaidantsquebec.ca  
**418 623-9579**

**IRD PQ**  
INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE RÉADAPTATION

**www.irdpq.qc.ca**

www.salonsdarbourg.com

**Salons  
DARBOURG Inc.**  
CRÉATEURS COIFFURES

**95**  
coiffeurs

8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg G1G 5X1	418 628-7125 418 623-5600
5150, boul. de l'Ornière, Carrefour Les Saules G1P 4B2	418 872-4839
245, rue Soumande, Halles Fleur-de-Lys G1M 3H6	418 683-2221
Place de la Cité, Sainte-Foy G1V 4T3	418 652-7440

## La reconnaissance du chien d'assistance à l'audition, pour les personnes atteintes de surdité, existe-elle vraiment?

PAR JULIE MONTREUIL, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'APDA

En février 2012, Robert Delarosbil est venu à notre rencontre suite à mot laissé à tout hasard sur Facebook par l'Association des personnes avec une déficience de l'audition (APDA). À partir de cette journée, l'APDA a été l'organisme qui a soutenu M. Delarosbil tout au long de sa saga juridique injustifiée. L'APDA trouvait d'abord essentiel qu'il fasse reconnaître ses droits. Sa cause présentait l'enjeu pour plusieurs personnes avec limitations de se prévaloir d'accommodements malgré les règlements privés s'y opposant lors de l'achat d'une unité de condominiums.

Nous avons ensuite une autre motivation ; nous voulions aussi que le chien d'assistance soit reconnu officiellement au même titre que le chien-guide destiné aux non-voyants ou encore le chien d'assistance à la mobilité.

Nous pouvons nous demander si la résolution en faveur de M. Delarosbil a eu effectivement un impact réel sur la reconnaissance du chien d'assistance à l'audition. Nous pouvons aussi nous interroger si maintenant les syndicats de propriétaires sont plus respectueux du droit de la personne handicapée à palier son handicap par le moyen qu'elle juge le plus approprié, dans les limites de la contrainte excessive. Nous croyons que la médiatisation de « l'affaire Delarosbil » a été en effet un moyen efficace et qui a été malgré tout un outil d'éducation populaire afin que l'article 10 de la Charte des droits de la personne soit d'abord connu et ensuite reconnu par la majorité des copropriétaires de condominiums :

*Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.*

*Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit.*

Nous pensons que les rencontres organisées, suite à la conclusion de « l'affaire Delarosbil », par les regroupements des copropriétaires des syndicats de condominium ont été un moyen

judicieux afin de bien faire connaître et comprendre la Charte des droits de la personne et ses applications. Nous espérons donc que ces connaissances se transmettent afin de permettre aux personnes handicapées de trouver en toute amabilité et respect, l'accommodement le plus adéquat pour elle.

La reconnaissance du chien d'assistance à l'audition, par contre, passe par des chemins tortueux. En avril 2013, un rapport de consultation a été déposé par la Commission de la santé et des services sociaux. Voici les critères qui définissent le chien d'assistance : En accord avec l'Avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, les membres de la Commission se rallient aux cinq critères retenus par les tribunaux pour reconnaître les chiens-guides et les chiens d'assistance, soit :

- L'entraînement reçu par le chien auprès d'un organisme spécialisé, tel la Fondation Mira;
- La valeur monétaire du chien
- Les effets bénéfiques de l'utilisation d'un chien d'assistance (amélioration de la qualité de vie et maintien de l'équilibre psychologique)
- L'autonomie qu'acquiert la personne handicapée lorsque accompagnée d'un chien d'assistance
- Le respect de la dignité humaine de la personne handicapée

L'APDA a donc demandé au Ministère de la santé et des services sociaux, par deux fois, que ce dernier mandate l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) afin de faire une recherche concernant les bienfaits des chiens d'assistance à l'audition afin que ceux-ci soient inclus ou non dans l'offre des aides techniques de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Si oui, un montant serait alors accordé pour les soins de l'animal. Cette demande a été

appuyée par de nombreux organismes et regroupements d'organismes de personnes handicapées.

Les deux demandes ont reçu une réponse négative. Les arguments du sous-ministre adjoint, selon l'APDA, ne sont ni valables, ni réels et ne constitue aucunement une motivation pour se soustraire à une recherche indépendante de l'INESSS. Le premier argument consiste à répondre que la RAMQ n'attribue qu'une seule aide technique pour couvrir un même besoin. L'APDA se demande encore quelle aide technique permet de reconnaître le prénom de la personne sourde et alors de l'avertir. Elle se demande aussi comment faire pour que le système de contrôle de l'environnement puisse suivre la personne.

Bref, le chien d'assistance est une aide complémentaire, comme l'est le chien de non-voyants, pour la personne qui peut tout de même avoir droit à la canne blanche. La deuxième raison réside dans la priorité ; nous comprenons difficilement comment une priorité peut être décidée par une personne « entendante »

qui n'a pas les compétences en recherche sur le handicap, ni une expertise en déficience auditive.

Pour l'instant, seul MIRA a réussi à faire reconnaître un chien d'assistance. Nous trouvons curieux que la demande d'une recherche sur l'aide réelle des chiens d'assistance à l'audition concernant les chiens d'une autre école soit ainsi rejetée.

Bien que l'Assemblée Nationale ait reconnu le chien d'assistance à l'audition, l'APDA ne peut que constater que la prise de position publique des politiciens ne constitue pas un gage de reconnaissance. On n'ose même pas évaluer la possibilité de demander à l'INESSS de se pencher sur le chien d'assistance à l'audition pour savoir s'il est une aide technique à part entière. Dans le domaine du handicap, la déficience auditive ne semble jamais être pris au sérieux, ni être considérée comme un véritable handicap. L'APDA continuera à travailler afin que les droits de ces personnes soient reconnus et les moyens de palier leur handicap soient soutenus. ■

## GRANDE SOIRÉE BÉNÉFICE

# Sérénades GOURMANDES

au profit de l'Association des personnes  
avec une déficience de l'audition et pour les personnes  
atteintes de la maladie de Ménière.

Le grand souper des Sérénades Gourmandes est un événement vocal et créateur unique mettant en scène la compagnie Tempêtes & Passions et le Montego Resto-club qui en harmonie nous feront vivre de grandes émotions; Vertige, trahison, tristesse et renaissance représentatifs des grandes histoires humaines, mais aussi de la réalité des personnes atteintes de la maladie de Ménière.



Sous la présidence d'honneur de  
l'Honorable Jean-Yves Duclos



Ministre de la Famille,  
des Enfants et du Développement social

Où?

Salle des promotions du Séminaire de Québec  
1, rue des Remparts

Quand?

Samedi, 20 février 2016, 18h30

Billets au coût de 175\$ (reçu de charité de 75\$)

Se les procurer par téléphone  
418 623-5080 ou à [direction@apda.ca](mailto:direction@apda.ca)

## Les deuils que j'ai dû faire avec la maladie de Ménière pour mieux me choisir et mieux me vivre.



PAR NANCY PORTER, PRÉSIDENTE DE L'APDA ET RESPONSABLE DU GROUPE MÉNIÈRE

OUF!!! Pas facile comme texte à écrire et en plus, ce fut ma suggestion. J'en ressentais le besoin. De plus, je me suis dit, que peut-être, ce thème rejoindrait des personnes qui vivent avec le même ennui de santé.

Ayant vécu dernièrement 7 semaines intensives avec les aléas de la Ménière, j'ai eu le temps de réfléchir sur ma vie et ce que la Ménière amenait comme deuils.

Il y en a eu plusieurs, de ces deuils, et il en aura d'autres. Je ne suis pas voyante, mais je commence à être pas mal expérimentée en la matière.

Au début, je ne voulais pas les voir encore moins les faire. Je continuais ma vie de manière aussi chaotique que si j'avais une santé parfaite. Je compensais la culpabilité que je ressentais de « faire vivre cela aux autres ». Être malade passait en dernier sauf si je me ramassais au sol, plus en état de fonctionner. Et je ne me laissais pas grand temps pour que les « relevailles » se fassent.

Je me suis sentie trahie par la vie surtout lorsque je voyais mes petits; je voulais leur épargner cela. Un exemple : maquiller mon fils, qui avait 6 ans à l'époque, pour l'Halloween. À 4 pattes, en vertige rotatoire, je peinais afin qu'il ne se sente pas pénalisé, qu'il vive une belle journée à l'école et qu'il soit fier de lui.

Je me suis sentie confinée chez moi. Isolée de mon travail, de mes amis, de mes activités « à moi seule », de ma vie en dehors de celle de maman, d'épouse, d'éducatrice spécialisée, de ma liberté qui n'était pas assez présente à ce moment-là. Je FAISAIS au lieu d'ÊTRE. C'est à ce moment que j'ai eu la prise de conscience des deuils que j'avais à faire. Que j'ai initié le changement qui me permet maintenant d'être présente à ma vie en dehors des rôles que j'avais à assumer.

Le deuil de l'équilibre; l'équilibre psychologique et physique. Le psychologique en a pris tout un coup. L'anxiété, voire l'angoisse furent présentes. Ne pas savoir ce que j'avais et finalement de savoir que je ne guérirais pas... Et, ne plus avoir ma démarche qui, je crois, devait être quand même élégante, pour adopter celle d'un pingouin ou celle que j'avais lorsque j'étais enceinte de 8 mois.

Le deuil de ne plus regarder la personne qui me parle dans les yeux, de regarder plutôt ses lèvres qui me parlent. J'aime le regard au regard. Il est porteur d'une communication plus profonde, plus intime.

Le deuil de ne plus avoir la capacité de travailler. Que de tristesse de ne plus côtoyer mes ados amochés si tôt dans leur vie ainsi que de partager avec mes collègues de travail! J'ai fini par accepter. J'ai commencé par me procurer du bonheur en regardant mes charmants voisins jouer au hockey dehors, les accompagnants à certaines de leurs activités. Il y a eu d'autres jeunes qui m'ont permis d'étancher ma soif de contact avec la jeunesse.

Le deuil de ne plus avoir la même énergie. La surprise que je dois me recoucher assez rapidement après une bonne nuit de sommeil, car la nausée se présente. Oui, la nausée fait souvent partie de mon quotidien. J'ai un médicament en vente libre que j'achète maintenant aux États-Unis, car il ne se fait plus au Canada, sauf sur demande à la pharmacie. Il m'aide. Il est partout chez moi, dans ma chambre, mon sac à main, ma pharmacie.

Le deuil de ne plus bien entendre. Moi qui aime les mots, qui aime la tonalité des voix... Au début, la gêne de demander de répéter m'empêchait de le faire. Donc, je ressentais de la tristesse, je me sentais blessée. Et j'ai appris à dire que j'étais malentendante au lieu de dire : « je m'excuse, j'ai un problème d'audition ». Quelle acceptation qui m'a grandement facilité la vie!

Le deuil de ne pas savoir ce que demain me réserve. Je n'ai plus peur maintenant. Cela m'amène à vivre davantage le moment présent. Si je ne vais pas bien, je reste à la maison.

Je me suis confectionné un petit chez moi chaleureux et j'y suis bien. J'essaie autant que ce peut, de poursuivre mon quotidien « maison ». Et je m'assure d'avoir toujours mon kit de survie à portée de main : lecture, téléphone, doudou, biscuits soda, raisins, soda au gingembre.

Le deuil d'annuler des engagements que j'essaie toujours de remettre lorsque cela est possible. Il y en a eu beaucoup depuis la mi-septembre, de ces annulations (crise). Cela remettait en question mon image de celle qui est fidèle à ses engagements. Je me sentais coupable, voire gênée. Il a bien fallu que chemine sur cette image que je me faisais de moi.

Le deuil que la luminosité me dérange qu'elle soit naturelle ou dans les lieux publics. Ces fameux néons qui me rentrent dedans, qui diminuent énergie et concentration. Les verres solaires c'est parfait pour dehors, mais pour une réunion, on repassera...

Le deuil que je suis maintenant une personne handicapée, dont le handicap est invisible. Le deuil de me sentir malade. Eh bien, elle est là, cette maladie chronique. Du mieux que je peux, j'ai fini par apprendre à vivre avec elle. J'évolue toujours. Cela ne m'enlève pas l'inquiétude lorsque la crise s'annonce, de ne pas savoir si elle sera passagère ou longue, si je retrouverai l'audition que je perds lors de ces crises. Et de « subir »

les fameux aléas de la prise de cortisone.

J'ai appris à accepter, à modifier mon rythme de vie et à me faire une belle vie, certes bien différente de ce qu'elle était, mais authentique et bien plus près de qui je suis. N'est-ce pas cela l'évolution? Je vous en souhaite tout autant.

Petite référence de lecture : *25 histoires d'équilibre intérieur*, de Christophe André, éditions : Odile Jacob.

À lire et surtout à relire. ■



Tél. : 418 623-7783  
7260, boulevard Cloutier, Québec, (Québec) G1H 3E8  
centrespoir@videotron.ca • www.centrespoir.com

## Service régional d'interprétariat de l'Est du Québec inc.

Depuis 25 ans, nous fournissons des services  
d'interprétation visuelle (orale, gestuelle et tactile)  
aux personnes sourdes, sourdes-aveugles, malentendantes et entendantes

### Faire une demande? C'est facile!

- > Demandes acceptées du lundi au vendredi
- > 8h30 à 16h30
- > 48 heures à l'avance
- > Service d'urgence
  - > 24h par jour
  - > 7 jours par semaine



# SRIEQ

25 ANS

### Régions desservies

- > Bas-Saint-Laurent
- > Saguenay-Lac-Saint-Jean
- > Capitale-Nationale
- > Mauricie-Centre-du-Québec
- > Côte-Nord
- > Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- > Chaudière-Appalaches



9885, boul. de l'Ornière  
Québec (Qc) G2B 3K9



418 622-7448  
1 866-628-7448



418 622-1037  
1 800 268-1037



srieq@bellnet.ca  
www.srieq.ca

## Ça bouge à l'Association

### Cabane à sucre

PAR MICHELINE CAREAU, MEMBRE DU CA DE L'APDA

Cette année encore, l'APDA conviait ses membres à son activité à la Cabane à sucre de la Base de plein air *Cité-Joie*, à Lac-Beauport. Nous étions quinze personnes pour partager le traditionnel repas du temps des sucres. L'atmosphère était à la joie par ce beau samedi du 18 avril, et pour cause : Dame Nature était de notre bord. Après le repas, en attendant que la tire soit prête, notre animatrice Caroline avait préparé une partie de poche-baseball où deux équipes de sont livrés une chaude lutte, prenant à tour de rôle une mince avance sur l'équipe adverse. Mais l'important était de participer.

À l'heure dite, tout ce beau monde s'est dirigé vers la cabane, profitant pour la première fois ce printemps des chauds rayons du soleil. Chemin faisant, la troupe s'est arrêtée quelques minutes à la mini-ferme pour y admirer poules, cochons, lapins... retrouvant pour quelques instants son cœur d'enfant. Nous avons repris la route afin de pouvoir enfin atteindre notre but : déguster la tire sur la neige. Quel délice !

Cette journée fut un succès. Le confort de la salle à manger réservée exclusivement à notre groupe et l'atmosphère chaleureuse créée par les flammes du foyer procuraient un environnement propice aux échanges pour des personnes malentendantes. Les conversations allaient bon train au cours du repas. La possibilité d'organiser une activité de loisir dans la salle adjacente est aussi un gros avantage. C'est un endroit idéal pour un groupe comme le nôtre, si on en juge par les témoignages de satisfaction entendus de la part des personnes participantes.

Bravo et merci Caroline pour ce choix. C'est une expérience à revivre l'an prochain. ■



### Épluchette de maïs

Nous avons lancé nos activités, cette année encore, avec notre traditionnelle épluchette de maïs. Cette activité est rendue possible grâce à la participation de plusieurs commanditaires. Vous en trouverez la liste plus bas. Comme à tous les ans, le plaisir était au rendez-vous. Nous étions tous très heureux de nous revoir. Plusieurs personnes se sont prêtées au jeu du détecteur de mensonges ce qui nous a permis de mieux les connaître et de rire un bon coup. ■



### NOS COMMANDITAIRES :

La Commission des Champs de Bataille nationaux • Le Salon Darbourg  
Le Bar laitier L'Igloo et mini-golf • L'Aquarium du Québec  
La Ferme J.P. Côté et fils • IGA Convivio

## C'était Noël

Le 5 décembre dernier, nous nous sommes réunis afin de fêter Noël et la nouvelle année en toute fraternité au Montego resto-club. L'ambiance était à la fête. Le repas fut exquis et la compagnie excellente. M. Théo Turgeon nous a raconté des histoires des Noëls d'antan et nous a même poussé quelques mesures de chansons du temps des fêtes. Tous sont repartis avec le sourire aux lèvres et un cadeau offert par l'APDA.

Merci à tous pour ces beaux moments. ■

**Des prix de présence ont aussi été généreusement offerts par :**

- Louisette Lessard et Paul-Émile Verret
- Rachel Picard
- Annette Paquin et Marie-Luce Quérillon



**BAR LAITIER L'IGLOO ET MINI-GOLF**

**MARCEL MICHAUD**  
**SYLVIE LÉTOURNEAU**

7755, RUE DES MÉTIS  
QUÉBEC (QC) G2K 2J6

Téléphone : 418-628-5111  
Téléphone : 418-628-2830 rés.  
418-254-1683 cell.  
Télécopie : 418-628-0828  
Sylvie: 418-933-2830 cell.



**BAR LAITIER L'IGLOO**

## Ateliers Ménière

Grâce à la Fondation Québec Philanthrope, nous avons pu offrir quatre ateliers s'adressant aux personnes atteintes de la maladie de Ménière. Ces ateliers ont eu un vif succès et les participants en sont ressortis mieux outillés pour faire face à leur maladie. ■

## Accessibilité des salles de spectacles

Cet automne, grâce à un projet MADA (Municipalité Amie des Aînés), nous avons débuté notre programme d'évaluation des salles de spectacles de la région de Québec. Jusqu'à maintenant, trois salles ont été évaluées et nous comptons visiter deux salles supplémentaires d'ici la fin mars, moment où les résultats et nos recommandations seront dévoilés durant une conférence de presse. ■

## Liquider un héritage : pas une mince affaire

PAR CAROLINE CARTER-PAQUIN, COORDONNATRICE AUX ACTIVITÉS

Le 5 novembre 2014, se tenait dans nos locaux une conférence sur la planification successorale en collaboration avec la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg. Mme Marie-Josée Lachance, conseillère en gestion des avoirs est venue nous entretenir des différentes étapes à franchir et tâches à accomplir lorsque nous sommes désigné liquidateur d'une succession.

Tant que la personne est vivante, le liquidateur a la belle vie. Il n'a rien à faire. C'est au moment de la mort que les choses se compliquent.

Tout d'abord, le liquidateur doit fournir le certificat de décès ainsi que le testament le plus récent à l'institution financière auquel était inscrite la personne décédée. Il doit également publier un avis de désignation du liquidateur.

Une fois cela fait, le liquidateur doit identifier les successibles, ceux qui auront droit à une part de l'héritage. C'est aussi à ce moment que l'inventaire des biens du défunt est effectué. Il ne faut pas oublier de publier un avis de clôture de l'inventaire des biens.

Avec l'aide de l'institution financière, le liquidateur ouvre un compte de succession. Ce compte servira à payer les dettes et obligations du défunt. C'est dans ce compte que sont transférées les sommes d'argent ayant appartenu au défunt.

C'est également de ce compte que seront débitées les impôts qui devront être payés. Oui, la personne défunte aura à payer de l'impôt sur les revenus qu'elle a amassés durant l'année fiscale de sa mort.

D'ailleurs, les REÉR et les FERR de la personne défunte seront considérés comme des revenus imposables. Il y a quelques exceptions. Si le REÉR ou le FERR est légué au conjoint ou à la conjointe du défunt, cette personne peut transférer les sommes à son propre régime et ainsi ne pas payer d'impôts. La même chose s'applique pour un enfant à charge et handicapé ou un enfant à charge mineure. Ce dernier peut également décidé de se faire imposer sur ces sommes immédiatement et d'étaler les paiements de cet impôt jusqu'à sa majorité.

Une fois l'impôt est payé, il est important d'obtenir les décharges indiquant que toutes les sommes dues au gouvernement ont bien été payées.

Une fois les obligations face aux gouvernements remplies, c'est le moment de payer les dettes de la personne décédée et de procéder aux legs particuliers.

Ensuite, il faut établir le compte définitif et publier un avis de clôture du compte du liquidateur au RDPRM, le Registre des droits personnels et réels mobiliers.

Finalement, la dernière des étapes consiste à distribuer les biens du défunt. C'est à ce moment seulement que le liquidateur est relevé de ses fonctions.

Comme vous pouvez le constater, le mandat de liquidateur constitue une tâche assez importante et volumineuse. C'est pourquoi il faut bien réfléchir avant d'accepter ce rôle. Il est aussi important d'informer les personnes que vous avez choisi comme liquidateurs afin qu'elles puissent entrer en action lors de votre décès afin de s'assurer que vos volontés soient respectées. ■

## Conférence sur les prothèses et les nouvelles technologies

PAR CAROLINE CARTER-PAQUIN, COORDONNATRICE AUX ACTIVITÉS

Le 11 mars dernier, se tenait dans les locaux de l'APDA une conférence sur les prothèses et les nouvelles technologies en audition, donnée en collaboration avec le Groupe Forget.

En commençant, Mme Amélie Gaudreault, audiologiste, nous a fourni des chiffres impressionnants sur la prévalence

de la déficience auditive au Québec. En effet, elle nous a indiqué qu'environ 700 000 personnes étaient atteintes de problèmes auditifs, mais que de ce nombre, seulement 2% bénéficiait de services pour pallier à leur handicap.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce faible pourcentage.



Tout d'abord, la perte auditive s'installe de façon progressive. Les gens n'ont parfois pas connaissance de leur surdité. Ce sont d'ailleurs souvent les personnes de leur entourage qui les en informe. Ensuite, il y a un stigmate social lié à la surdité. En effet, socialement, les problèmes auditifs sont assimilés au vieillissement. Dans une société où la jeunesse est valorisée, plusieurs personnes sont gênées de consulter. Il faut savoir qu'une personne sur trois de plus de 65 ans sera atteinte d'un degré de surdité. Le chiffre augmente chez les 75 ans et plus. Dans cette tranche d'âge, c'est une personne sur deux.

La perte auditive peut être de deux ordres. Il peut s'agir d'une surdité de conduction. C'est de ce type dont on parle lorsqu'on observe une malformation du conduit auditif, une calcification des osselets ou une perforation du tympan par exemple. Cette surdité touche environ 10% des personnes avec une déficience auditive. Pour 90% des cas, il s'agit d'une surdité neurosensorielle. Ce sont des problèmes liés à l'oreille interne ou au nerf auditif qui causent la surdité.

Mme Gaudreault nous a ensuite parlé des impacts de la perte auditive. La perte auditive a de grandes répercussions sociales. La personne malentendante a tendance à s'isoler parce qu'elle ne comprend pas ce que les gens autour d'elle disent. Les gens de son entourage peuvent aussi montrer des signes d'impatience lorsqu'ils doivent constamment répéter, ce qui incite le malentendant à s'isoler davantage. En plus de l'impact social, la surdité a une influence sur la sécurité. En effet, plusieurs types de système d'alarme de sécurité comme le détecteur de fumée alertent du danger grâce à un signal auditif. La personne atteinte de surdité risque de ne pas être avertie à temps de l'incendie. L'aspect psychologique de la surdité est également à prendre en considération. Plusieurs études démontrent que la perte auditive est un facteur pouvant entraîner la dépression, surtout chez les femmes.

C'est pourquoi la personne atteinte de surdité doit chercher de l'aide afin d'améliorer son audition.

Le travail de Mme Gaudreault est d'évaluer la perte auditive de la personne. Une fois cela fait, c'est au tour d'un audioprothésiste d'entrer en jeu.

M. Étienne Martel est audioprothésiste et est venu nous entretenir des différentes considérations à prendre en compte lors du choix d'appareils auditifs.

Tout d'abord, il est important d'analyser plusieurs facteurs avant de choisir un appareil plutôt qu'un autre. Par exemple, la dextérité de la personne ayant besoin d'appareils influence parfois le choix. En effet, la grosseur des piles nécessaires au fonctionnement de l'appareil n'est pas toujours suffisante. Des piles plus grosses sont parfois plus adéquates pour leur changement. Ce facteur détermine la grosseur de l'appareil.

Les contours d'oreille sont plus robustes. Cela peut devenir un facteur de sélection important pour une personne travaillant à l'extérieur ou physiquement.

La configuration de l'oreille constitue un élément important prendre en compte lors de l'achat d'appareils. Parfois, le conduit auditif est trop étroit pour l'utilisation de prothèses intra auriculaires. Il arrive aussi que l'oreille ait tendance à produire des bouchons de cérumen, qu'elle soit sujette aux otites ou encore qu'elle coule.

Le coût des prothèses est également à considérer. En effet, il existe une gamme très étendue de modèles d'appareils. Chacun d'entre eux a des fonctionnalités particulières. Par exemple, certains appareils offrent la connectivité Bluetooth ou encore possèdent des micros multidirectionnels. Ces particularités sont intéressantes, mais encore une fois, il faut analyser ses besoins réels et se demander si ces dernières sont nécessaires.

Depuis quelques années, il y a eu de grands changements dans la technologie des appareils auditifs. Nous avons vu l'apparition du numérique ce qui a permis une miniaturisation des prothèses. En effet, l'ordinateur à l'intérieur des appareils est maintenant de la grosseur d'un bout de mine de crayon. Bien qu'il soit beaucoup plus petit, il permet désormais une analyse de l'ambiance sonore dans laquelle il se trouve et peut favoriser l'amplification de la voix au détriment des bruits parasites qui l'entourent.

Les modèles remboursés par la RAMQ sont des modèles d'entrée de gamme qui procurent de très bons résultats pour la majorité des gens.

La Fondation du Groupe Forget a à cœur que tous puissent bénéficier d'une audition leur permettant de participer socialement. C'est ainsi que, depuis 2008, elle procure des prothèses aux gens dans le besoin. Vous pouvez trouver le formulaire de demande sur le site internet de la Fondation. ■

## Journal d'une malentendante en Thaïlande



PAR MARIE-LUCE BELLEMARE

### Jour 1

10 h 30. L'avion décolle. Je sais déjà que la journée sera longue, même très longue. Au programme, trois vols entrecoupés de deux escales: Québec-Toronto-Beijing-Bangkok. Je pars avec

mon journal de voyage, que j'écrirai au fil des jours pour mieux emmagasiner toutes les images que mes yeux auront captées ainsi que toutes les odeurs et les saveurs de la délicieuse cuisine thaïlandaise, dont je compte bien me régaler au cours des deux prochaines semaines. Mais, cette fois-ci, je quitte le sol québécois avec une mission spéciale : rédiger le journal de ma malentendance durant mon séjour dans ce pays asiatique. L'exercice m'a été suggéré par une orthophoniste du Centre de réadaptation en déficience auditive de Québec. Le programme auquel je participe depuis deux ans vise à soutenir les personnes, notamment parmi les aînés, atteintes de problèmes auditifs. J'ai accepté d'emblée ce devoir d'écolière quand on me l'a proposé, et je suis déterminée à m'y appliquer. Maintenant, à moi de plonger... et de m'envoler!

Aussitôt arrivée dans les airs, j'enlève immédiatement l'une de mes prothèses auditives, les bruits environnants étant très agressants parce qu'exagérément amplifiés par les ordinateurs miniatures censés me servir d'oreilles bioniques. Je me sens beaucoup plus confortable, mais je n'entends plus qu'un murmure sourd quand le pilote s'adresse aux passagers ou encore quand l'agent de bord vient nous offrir un breuvage. Heureusement, l'homme qui est à mes côtés depuis plus de quarante ans me prête ses bonnes oreilles et me sert d'interprète. Pourtant il s'agit bien de ma langue maternelle, mais actuellement inaudible à mes oreilles. Cette langue qu'on me parle pourrait bien, quant à moi, être du mandarin, du coréen ou du thaï, l'effet serait le même.

Sur le vol Toronto-Beijing, qui me paraît interminable, la grande majorité des passagers se transforment en cinéphages et gobent film après film, histoire de passer le temps. Je les observe avec envie, mais, pour ma part, il est même inutile de penser me joindre au club : je perds la majorité des dialogues des personnages à l'écran, les conditions acoustiques étant incompatibles avec l'état de mes oreilles.



Je me rabats sur un livre de David Lodge, que j'ai commencé peu avant mon départ : *La vie en sourdine* me semble tout à fait approprié dans les circonstances. Le titre de la version originale anglaise, *Deaf Sentence*, évoque la « death sentence », la sentence du condamné à mort. Suis-je vraiment condamnée en tant que malentendante? Sans verser dans le mélodrame, disons tout de même que je suis astreinte à ne pas tout entendre, ou à tout le moins à mal entendre. Ce roman à caractère autobiographique m'a été recommandé par un ami de toujours qui, il y a peu de temps, m'a très discrètement glissé à l'oreille – tout un défi quand on s'adresse à une malentendante! – que le sujet du livre allait m'intéresser, sans toutefois me fournir davantage d'explications. Très vite, j'apprends que l'écrivain britannique et son héros souffrent tous deux du même mal : la malentendance. Le ton de l'œuvre est juste. Je ne peux mettre en doute un seul instant que David Lodge est bel et bien affligé du même handicap que moi : je me reconnais dans tous les passages où il est question des problèmes auditifs de son personnage principal, des difficultés qu'il rencontre au quotidien et des frustrations qui en découlent.

## Jour 2

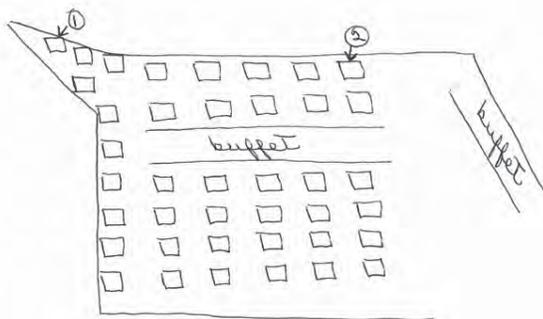
Je vis le jour 2 entre ciel et terre, au-dessus des nuages, captive du livre de Lodge que je dévore et indifférente à la traversée de la ligne de changement de date qui accompagne tout vol transpacifique. Le temps file malgré la longueur du trajet. Enfin arrivés à Bangkok, près de trente heures après avoir quitté la maison, nous nous installons à l'hôtel : vivement une bonne douche et une nuit réparatrice.

## Jour 3

Nous mettons le cap sur le musée Jim Thompson, du nom d'un Américain venu en Thaïlande dans les années 1945 pour y faire renaître l'industrie de la soie. À notre grande surprise, nous apprenons que des visites guidées en français sont offertes aux visiteurs. Nous nous retrouvons une vingtaine autour de notre guide thaïlandaise, qui s'exprime dans un français remarquable. Mais son fort accent me déstabilise et vient perturber mon entendement. Je vérifie à la fin de la visite avec mon mari, qui me dit avoir compris environ 90 % des propos de notre cicérone, alors que mon auto-évaluation se situe plutôt à 40 %. Enfin, j'aurai entendu près de la moitié des commentaires de notre accompagnatrice. Ce n'est quand même pas la catastrophe après tout et je m'encourage en envisageant le problème sous cet angle.

## Jour 4

Nous brunchons à l'hôtel. La salle à manger est bondée en ce petit matin et on nous place dans une section où, très vite, je réalise que mes oreilles souffrent de la résonance provoquée par l'environnement dans lequel nous nous trouvons : les murs de béton sont nus, très hauts et forment un angle aigu (voir la position 1 sur le schéma).



Je parle à l'une des hôtesses de mon problème auditif et elle nous change de place aussitôt qu'une table plus tranquille se libère (voir 2). Ouf! Mes oreilles lui sont reconnaissantes et j'entends mieux les propos de mon mari assis face à moi.



## Jour 6

Déménagés à Phuket, nous dînons le soir à la terrasse de l'hôtel, où des amis néo-zélandais viennent nous rejoindre. Nous sommes assis à bavarder depuis à peine une demi-heure que déjà l'une de mes prothèses auditives m'envoie ses indésirables bips-bips, dont le seul objectif est de m'avertir que ma pile va rendre l'âme d'ici une quinzaine de minutes. Et pendant ce court laps de temps, mon appareil, à deux reprises, va répéter ses bips-bips pour s'assurer que je n'oublie pas d'effectuer le changement de pile, que je retarde souvent jusqu'au moment où celle-ci agonise. Après bien des hésitations et des tergiversations de ma part, je me décide enfin à changer ma pile tout en parlant à nos convives de mon handicap et de la difficulté que j'éprouve à entendre dans ce restaurant extérieur, où le bruit des voitures de la rue, la musique d'ambiance trop forte et l'animation autour de nous arrivent à mes oreilles comme une cacophonie insupportable. Après tout, en révélant mon handicap à mon entourage, je mets en application la toute première stratégie suggérée dans le « Petit manuel de la parfaite malentendante ». Je me dis intérieurement que je suis sur la bonne voie dans mon processus de réadaptation.



L'amie avec qui nous sommes nous avoue qu'elle-même a davantage de difficultés à entendre depuis un certain temps, mais

qu'elle retarde sans cesse le moment de consulter. Je compatis avec elle, quoique j'aie personnellement franchi cette étape il y a plus de trente ans. Dans son cas, cette détérioration est sans doute une conséquence de la progression en âge; pour ma part, il s'agit plutôt d'une histoire de «bonnes femmes», un héritage de ma mère, de ma grand-mère et de mon arrière-grand-mère. Je dois m'arrêter ici, ne pouvant remonter plus loin dans le temps et retracer les «travers» de mes plus lointaines ancêtres maternelles.

## Jour 7

Nous soupçons avec les mêmes amis que la veille. La soirée est belle et nous passons de bons moments en leur compagnie... jusqu'à ce que ma prothèse auditive gauche décide de faire la capricieuse et de fonctionner quand bon lui semble, par intermittence. ZUT, ZUT et REZUT!!! J'ai pourtant effectué le grand nettoyage juste avant la rencontre : j'ai changé la pile, l'embout et même l'anneau blanc qui s'y loge. J'ouvre mon appareil, le referme. Je pose ces mêmes gestes à quelques reprises, toujours de façon un peu nerveuse. Je n'ai alors qu'une oreille pour capter les propos de mes voisins de table. Les bribes de conversation qui parviennent à mes oreilles sont sourds, caverneux, ce qui augmente considérablement mon niveau de stress et mon inconfort. Enfin, mon appareil semble se rétablir et faire preuve de bonne volonté: je respire profondément et profite de ce moment d'accalmie pour continuer à m'impliquer dans la conversation. Bien sûr, je demeure préoccupée de la situation, car je crains à tout instant que ma prothèse ne déconne à nouveau, me laissant sans solution envisageable. Surtout que me voici à l'autre bout du monde, ne pouvant espérer courir chez mon audiologiste le lendemain pour qu'il répare les dégâts. Je suis seule avec ces petits engins censés être si performants et pourtant si fragiles et pas toujours obéissants.

Je prends conscience alors que je m'applique à taire mon malaise actuel à trois interlocuteurs, mon mari et nos deux amis, déjà bien instruits pourtant de l'état lamentable de mes oreilles. Pourquoi espérer que ces aidants n'aient rien vu, rien perçu, rien deviné de la défaillance de ma prothèse? Sans doute un vieux réflexe qui remonte à la surface, mon ancien moi, un tantinet secret, venu me faire un pied de nez et me rappeler qu'il est toujours là, prêt à resurgir. J'ai si longtemps caché mon handicap, en l'enfouissant bien profondément pour ne pas le regarder en face, que je peine parfois encore à l'exposer à la lumière du jour.



## Jour 8

Je suis frustrée de ma réaction d'hier et je profite d'un moment où nous nous retrouvons avec les mêmes amis pour revenir sur le malaise que j'ai éprouvé la veille suite à la défektivité — heureusement temporaire — de l'un de mes appareils. J'avoue ma maladresse et mon embarras face à l'épisode de la veille. Après cette confession commence le souper à l'extérieur de l'hôtel. Les nombreux convives, l'animation des conversations et l'intensité de la musique agressent mes oreilles, qui arrivent difficilement à tolérer un tel niveau de bruits de fond. Contre combien de décibels mes oreilles doivent-elles livrer bataille? Mon sonomètre me manque, mais il vaut sans doute mieux ne pas

savoir. Nous nous éloignons des haut-parleurs et nous assoyons avec un ami marseillais. J'espère naïvement que le parler franc de ce Français va m'aider dans ce contexte difficile. Peine perdue! Je me rabats alors sur la technique de la suppléance mentale (apprise de l'orthophoniste, mais que j'applique spontanément depuis des lustres sans pouvoir nommer cette stratégie) : je tente d'imaginer les mots que mes oreilles ratent dans une phrase afin de reconstituer cette phrase et d'en saisir le sens. Cette gymnastique de l'esprit, loin d'être infaillible et donnant souvent lieu à de multiples quiproquos, demande beaucoup d'attention, de patience et finit par m'épuiser. Il ne me reste plus qu'un procédé : acquiescer bêtement de la tête et gober passivement le discours de cet interlocuteur un brin bavard... quitte à passer pour une idiote!

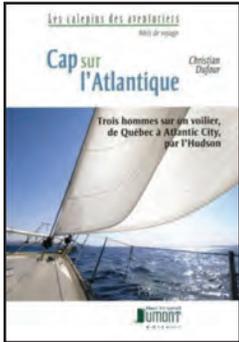
## Jours 9, 10, 11...

Les jours qui suivent ressemblent aux précédents. Mon exercice d'écriture me conscientise et m'aide dans mon processus d'acceptation du handicap avec lequel je devrai vivre, bon an mal an, jusqu'à la fin de mes jours! Que je sois confrontée à une chaleur tropicale ou à un froid sibérien, en position couchée, assise ou debout, qu'il fasse nuit ou jour, mes oreilles s'obstinent à demeurer paresseuses. Ont-elles d'ailleurs jamais fait leur travail convenablement, comme il se doit? ■

## Livres

### Cap sur l'Atlantique

Christian Dufour, 2012



Christian Dufour est quadraplégique depuis 1972 suite à un accident de voiture. Homme d'aventure, il entreprend en juillet 1990, en compagnie de deux coéquipiers, de se rendre de Québec

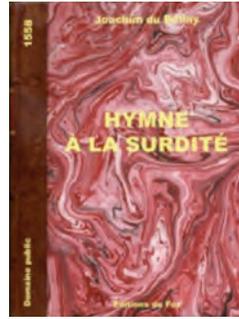
à Atlantic City en voilier en passant par la rivière Hudson.

Dans son livre, il nous fait vivre son périple à travers les intenses sensations ressenties, tant physiques qu'émotionnelles. C'est ainsi que nous sentons avec lui la chaleur accablante du soleil et les caresses de la pluie. Nous avons aussi droit à l'extase à la vue du ciel étoilé et les rêves éveillés inspirés par les divers paysages entrevus au gré des vents et marées.

M. Dufour est décédé cette année. Ceux qui l'ont côtoyé garde le souvenir d'un homme de principes, déterminé et humain. Sa détermination l'aura d'ailleurs poussé à être l'un des instigateurs du service de transport adapté de la région.

### Hymne à la surdité (1558)

Joaquim du Bellay



Poète de la Renaissance, Joachim du Bellay (1522-1560) est devenu sourd en 1553, à l'âge de 31 ans, des suites d'une maladie. Il publie cet Hymne en 1558 dans un recueil,

qui n'est pas son plus célèbre, « Divers jeux rustiques » où il réunit des textes divertissants.

Le poème est adressé à un autre grand poète classique, Pierre de Ronsard (1524-1585), devenu sourd, lui aussi, d'une maladie à l'âge de 19 ans.

Du Bellay et Ronsard (« Mignonne, allons voir si la rose... ») sont de vieux amis, ils ont fait leurs études ensemble et du Bellay est un membre actif de la célèbre « Pléiade » fondée par Ronsard. Cela explique la liberté du propos et le ton enjoué.

De tous temps, vivre sourd n'a jamais été facile et du Bellay ne le sait que trop bien. Cependant, c'est l'argument du poème, la surdité a quelques petits avantages dont celui de nous épargner bien des bruits insupportables. C'est tout aussi vrai de nos jours, la nature des bruits a changé, mais non leurs intensités ni leurs désagréments. Le propre des classiques est de ne pas vieillir. Voici donc un poème qui se (re)lit toujours avec le même subtil plaisir plus de 450 ans après sa publication.

C'est un livre à télécharger gratuitement.

<http://www.2-as.org/editions-du-fox/livres-anciens/61-hymne-a-la-surdite.html>

### Après la foudre

Brian Selznick



Un autre tour de force de Brian Selznick, l'auteur récipiendaire de la prestigieuse médaille Caldecott pour L'invention de Hugo Cabret porté à l'écran par Martin Scorsese.

Épousant la même forme que le premier roman qui alternait récit en mots et récit en images, Après la foudre emmène le lecteur dans un dédale d'histoires qui s'entrecroisent dans le temps.

Ben et Rose auraient préféré que leurs vies soient différentes. Ben regrette de ne pas connaître son père, Rose est obsédée par la vie d'une actrice mystérieuse qu'elle immortalise au fil des pages d'un album personnel. Lorsque d'une part, Ben découvre un indice troublant dans la chambre de sa mère et que d'autre part, Rose tombe sur un article révélateur dans le journal, les deux enfants s'engagent dans de longues quêtes pour trouver ce qui leur manque.

Mises en scène avec 50 ans d'écart, ces deux histoires évoluent parallèlement - celle de Ben en mots, celle de Rose, en images. La trame des récits et leur dénouement final surprendront le lecteur tout en le laissant perplexe. Un roman riche, mémorable et tout simplement beau, avec 460 pages d'œuvres originales signées par un auteur visionnaire de grand talent.

## Sites Web

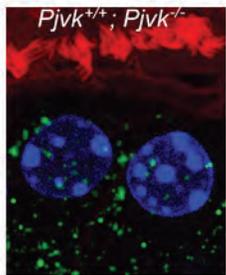
Voici le lien internet vous permettant de télécharger les formulaires nécessaires pour vous procurer un chien d'assistance à l'audition : <http://www.chiens-guides.com/hearing.html>

Vous voulez savoir la législation du pays que vous vous préparez à visiter concernant les chiens d'assistance? Voici le lien à consulter : <http://www.anmcga.fr/la-libre-circulation/legislation-internationale-par/>

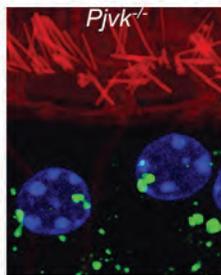
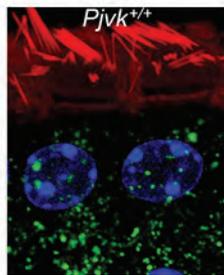
## Découverte de la cause génétique et du mécanisme de surdités liées au bruit

Des chercheurs de l'Institut Pasteur, de l'Inserm, du Collège de France et de l'université Pierre et Marie Curie en étroite collaboration avec des chercheurs de l'Université d'Auvergne viennent de découvrir la fonction de la pejkavine, une molécule essentielle au système auditif. Son absence serait en effet responsable des surdités liées au bruit, une des causes les plus fréquentes des pertes d'audition. La découverte des scientifiques, qui vient d'être publiée le 5 novembre, dans la revue *Cell*, offre de nouvelles perspectives dans la prise en charge des patients.

Avant exposition sonore



Après exposition sonore



**L'exposition sonore provoque une prolifération des peroxyosomes (en vert) dans les cellules sensorielles auditives de souris pourvues de pejkavine (Pjvk+/+, au milieu), et cause leur dégénérescence chez la souris dépourvue de pejkavine (Pjvk-/-, à droite). Image : Institut Pasteur**

En 2006, l'équipe de Christine Petit (unité de Génétique et Physiologie de l'Audition à l'Institut Pasteur) et tout particulièrement Sedigheh Delmaghani, en collaboration avec l'équipe de Paul Avan (Laboratoire de Biophysique Sensorielle, Université d'Auvergne), avait identifié un nouveau gène responsable d'une surdité neurosensorielle précoce. La protéine codée par ce gène avait alors été baptisée « pejkavine » (« écho » en persan). Les tests audiométriques pratiqués chez des individus porteurs de mutations dans ce gène ont depuis mis en lumière une diversité inhabituelle des atteintes auditives tant dans leur sévérité que leurs caractéristiques propres. C'est l'origine de cette hétérogénéité que les chercheurs de l'Institut Pasteur, de l'Inserm, du Collège de France, de l'université Pierre et Marie Curie et de l'Université d'Auvergne se sont attachés à élucider dans cette étude.

Les scientifiques et principalement Sedigheh Delmaghani, ont ainsi étudié des souriceaux dont le gène de la pejkavine est inactivé. Leurs observations ont révélé des atteintes auditives

étonnamment variables d'un souriceau à l'autre, s'échelonnant d'une surdité légère à profonde. Les petits vocalisent intensément pendant leurs trois premières semaines de vie, tout particulièrement au moment de la tétée. Plus ils sont nombreux dans la cage, plus l'environnement acoustique est donc bruyant. Les chercheurs ont pu observer que le seuil auditif des souriceaux – niveau sonore à partir duquel ils perçoivent les sons – augmentait avec leur nombre dans la cage. Par stimulation acoustique directe et contrôlée, ils ont pu prouver que c'est effectivement l'environnement acoustique des souriceaux qui traumatise leur système auditif lorsqu'il était dépourvu de pejkavine.

Les chercheurs se sont alors penchés sur les causes physiologiques de ce phénomène. Ils ont alors observé qu'en l'absence de pejkavine, les cellules sensorielles auditives des souriceaux s'altèrent dès qu'ils sont exposés à des sons, même anodins : l'équivalent, chez l'homme, d'une minute en discothèque. Il faut alors deux semaines maintenues dans le silence pour que ces cellules récupèrent leur fonctionnalité. Si l'exposition se prolonge ou se répète, ces cellules finissent par mourir. Plus précisément, les chercheurs ont identifié au sein de la cellule l'élément sensible au bruit : il s'agit du peroxyosome, un petit organelle impliqué dans les fonctions de détoxification. « En d'autres termes, nous avons découvert qu'une atteinte génétique pouvait être à l'origine de pertes de l'audition déclenchées par des sons même faibles », explique Christine Petit.

Chez les personnes dont la pejkavine est altérée, une hyper-vulnérabilité aux sons de ces mêmes cellules, est observée. Ainsi, lors d'un test audiolologique standard pratiqué chez ces malentendants, les réponses des cellules sensorielles auditives et des neurones, initialement normales, s'altèrent progressivement au cours de l'examen sous l'effet de la stimulation sonore.

La prévalence de la surdité liée au bruit va grandissante. En raison de la surpopulation, les mégapoles sont de plus en plus bruyantes, en particulier dans les pays en développement. L'OMS prédit qu'en 2030, un milliard d'individus seront soumis au risque de perte auditive par surexposition au bruit. « Certains d'entre nous ont des défenses naturelles moins efficaces que d'autres contre les effets de la surexposition sonore, expliquent les Prs Avan et Petit. Cinq millions de Français finissent par être affectés de pertes auditives qui altèrent leur vie sociale. L'appareillage auditif est une solution, mais son principe est d'exposer le porteur d'appareils à des sons amplifiés, donc forts. Or, on ne

sait pas encore quel pourcentage de la population ne possède pas de pejkine, ou une forme moins efficace. Nos résultats indiquent que chez ces personnes, les prothèses auditives devaient être non seulement inefficaces mais sans doute délétères ».

Les chercheurs vont désormais explorer des pistes pour réparer l'action de la pejkine, notamment par la thérapie génique qui a déjà fait ses preuves chez la souris en préservant l'audition

de souris dépourvues de pejkine, même lorsqu'elles sont surexposées au bruit.

Ces travaux ont reçu le soutien financier de la Louis-Jeantet Foundation, la Fondation Bettencourt Schueller, Humanis, AG2R La Mondiale, la Fondation BNP Paribas et la Fondation Agir pour l'Audition.

Source : <http://www.techno-science.net/?onglet=news&news=14587>

## Bientôt du cartilage fabriqué en labo ?

PAR CATHERINE CORDONNIER

Les blessés qui ont besoin d'une reconstruction du nez ou des oreilles pourraient bientôt bénéficier de cartilage fabriqué en laboratoire. Les chercheurs espèrent y parvenir d'ici 3 ans.

Le Centre hospitalier pour les grands brûlés de Swansea, au Pays-de-Galles, soigne environ 750 grands-brûlés chaque année, venus des quatre coins de la Grande-Bretagne. Il traite également plus de 6500 patients ayant besoin d'une opération de chirurgie plastique (dont des enfants souffrant de **malformations congénitales**).

**Ce centre hospitalier** a toujours été à la pointe dans l'utilisation des nouvelles technologies. L'équipe de chirurgiens travaille donc avec des scientifiques et des ingénieurs pour mettre au point une imprimante 3D qui, à la place du plastique ou du métal, utiliserait comme matériau une sorte de cartilage fabriqué en laboratoire. Le processus consiste à cultiver les cellules d'un patient dans un incubateur, puis à les mélanger avec un liquide gélatineux qui permettra l'impression en 3D, avant de les remettre en incubation le temps nécessaire pour l'impression d'une prothèse d'oreille ou de nez.

### Comment ça marche ?

« *En termes simples, nous essayons de développer de nouveaux tissus en utilisant des cellules humaines* », a déclaré le Professeur Iain Whitaker, consultant chirurgical plastique au Centre de grands brûlés.

Dans un premier temps, les cellules sont prises à partir d'un petit échantillon de cartilage du patient et cultivées dans un incubateur pendant plusieurs semaines.

Puis, la forme de la partie du corps qui manque est numérisée et envoyée dans un ordinateur. Elle est alors imprimée en 3D en utilisant une formule liquide spéciale combinée avec les cellules vivantes pour former la structure gélatineuse.

Des réactifs sont ajoutés pour renforcer la structure.

Le « greffon » est ensuite placé dans un incubateur avec un flux de nutriments afin que les cellules puissent grandir et produire leur propre cartilage.

La structure est enfin testée pour voir si elle est assez résistante puis implantée sur le patient.

Dans un premier temps, le processus va être testé sur des animaux avant de passer en phase de test sur des patients. Mais les chercheurs espèrent avoir accès à cette nouvelle technologie d'ici trois ans. « *La bonne nouvelle est que si notre recherche est couronnée de succès, nous serons en mesure de recréer une partie du corps en deux mois, sans avoir à recourir à la greffe d'une autre partie du corps* » conclut le médecin.

Source : <http://www.topsante.com/medecine/medecine-divers/hopital/bientot-du-cartilage-fabrique-en-labo-608767>



## Le nouveau service T-911

Bonne nouvelle! Le service d'appel d'urgence 911 est disponible à Québec en version texto. Il est maintenant possible de s'inscrire auprès de votre fournisseur de téléphonie mobile afin de pouvoir communiquer avec les services d'urgence par écrit. Ce système permettra aux malentendants, Sourds ou encore à ceux qui ont un trouble du langage d'obtenir de l'aide beaucoup plus facilement. Il est important de s'informer sur la compatibilité de votre appareil mobile à votre fournisseur.

N'hésitez pas à vous inscrire, une urgence peut arriver n'importe quand et ce mode de communication peut grandement vous aider.

## Vous pouvez maintenant participer activement à la démocratie municipale

Les bureaux d'arrondissement de la Ville de Québec sont maintenant presque tous munis d'un système d'aide à l'audition de type boucle magnétique. Les citoyens malentendants pourront maintenant avoir une meilleure participation à la vie démocratique de leur arrondissement. Coup de chapeau à la Ville pour cette avancée en accessibilité.



## Nouveau service d'accompagnement et de soutien à la communication

C'est à partir de février que l'APDA offrira, par l'entremise de bénévoles formés, un service d'accompagnement et de soutien à la communication.

Ce service, rendu possible grâce à la Fondation Saison Nouvelle, permettra à la personne malentendante d'être accompagnée lors de rendez-vous importants. L'accompagnateur prendra non seulement des notes, mais agira également en tant que médiateur à la communication entre les interlocuteurs, rappelant par exemple qu'il est important de faire face à la personne malentendante lorsqu'on lui parle. Il lui sera aussi possible de reformuler une phrase mal comprise afin d'aider la personne malentendante à comprendre la discussion.

Ce service sera offert à toute personne malentendante qui en fera la demande auprès de l'APDA.

Vous désirez vous impliquer et participer en tant que bénévole à ce service, nous serions intéressés à vous rencontrer.

Contactez-nous au 418 623-5080 pour de plus amples informations.



Association des personnes  
avec une déficience de l'audition

**NOUVEAU  
SERVICE**

**Service d'accompagnement  
et de soutien à la communication**

Vous avez de la difficulté à entendre lors de vos rendez-vous?

Vous angoissez à l'idée de ne pas comprendre?

Vous n'êtes plus seul!

L'APDA offre un service de soutien à la communication et de prise de notes. Nos bénévoles sont spécifiquement formés pour vous accompagner. Contactez-nous!

Service gratuit.

**Service offert grâce à :**



### **Pour devenir membre :**

25,00\$ par année pour être membre actif

5,00\$ par année pour les personnes qui vous accompagnent

20,00\$ par année pour être membre de soutien

**Téléphone : 418 623-5080**

Télécopieur : 418 623-8936

info@apda.ca | apda.ca

# Appel à votre générosité

L'APDA est un organisme communautaire à but non-lucratif et possède donc des ressources limitées.

Plus que jamais votre générosité est nécessaire car nos besoins ne cessent d'augmenter et nos ressources malheureusement stagnent.

Que ce soit par votre bénévolat, votre implication, par vos dons ou encore par une publicité dans le magazine; un coup de pouce est toujours apprécié.

**Merci de votre soutien et de votre dévouement.**

## Adhésion

Vous voulez devenir membre de l'Association des personnes avec une déficience de l'audition ?



**Actif :** Est membre actif toute personne vivant avec un déficit auditif ou une limitation de l'audition. Est également membre actif toute personne qui veut participer et s'intégrer à la vie associative de l'APDA.

**Associé :** Est membre associé, le (la) conjoint(e), l'enfant, le parent ou l'ami(e) d'un membre actif désirant participer à la vie associative.

**Soutien :** Est membre de soutien tout individu, corporation, établissement, institution et société qui souscrit à la mission de l'APDA.

## Catégories de membres

**Actif : 25 \$**     **Associé : 5 \$**     **Soutien : 20 \$**     **Étudiant : 10 \$**     **Organisme : 35 \$**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

VOIX :     ATS/ATME :

### Membre associé :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Émettre votre chèque à l'ordre de l'Association des personnes avec une déficience de l'audition  
7260, boul. Cloutier, Québec (Québec) G1H 3E8

Pour des informations : 418 623-5080



# FIÈRE DE FAIRE LA DIFFÉRENCE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

La Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg a versé l'an dernier près **d'un million de dollars pour la réalisation des projets dans le milieu et en bourses jeunesse.**

En appuyant les organismes et les individus de son milieu, elle réaffirme haut et fort la pertinence de la coopération.

418 626-1146

[www.desjardins.com/caisse-charlesbourg](http://www.desjardins.com/caisse-charlesbourg)



**Desjardins**  
Caisse populaire  
de Charlesbourg

Coopérer pour créer l'avenir